

Réponses aux questions Chapitre 14

Note liminaire : Les réponses aux questions posées en fin de chaque chapitre sont volontairement simples et succinctes. Le lecteur pourra retrouver dans le chapitre correspondant de l'ouvrage un approfondissement.

Les différentes formes de rapprochement et leurs implications comptables

1. Le niveau élevé des valorisations boursières a incité les sociétés à utiliser leurs titres comme moyen de paiement.
2. L'apport de titres est une opération par laquelle un investisseur (personne physique ou personne morale) apporte les titres d'une société A à une société B et reçoit en rémunération des titres de la société B. Dans une fusion-absorption, la société B disparaît, les actionnaires de B devenant mécaniquement actionnaires de A.
3. Plus les taux d'intérêt après impôt sont faibles, plus une acquisition sera relative sur le bénéfice par action même si le PER payé lors de la cession est élevé.
4. C'est le rapport d'échange entre le nombre d'actions de la cible contre un nombre d'action de l'initiateur. La parité d'échange est une conséquence du poids relatif.
5. Comme l'actionnaire de la cible se retrouve actionnaire de l'initiateur, le pacte d'actionnaire permet de réguler les relations futures avec les actionnaires existants de l'initiateur dans les sociétés non cotées.
6. Le rapport des valeurs respectives des capitaux propres de deux entités, utilisé dans les opérations payées en titres.
7. Non, car les actionnaires existants de l'acquéreur n'auront pas envie de se diluer avec un PER faible et les vendeurs n'auront pas envie d'être payés en titres faiblement valorisés.
8. On ne peut conclure directement ! En théorie, il vaut mieux payer ses acquisitions en titres, mais tout dépend de la sensibilité des actionnaires à la dilution, au risque financier et à la disponibilité de la dette.
9. L'ensemble des entités dans lesquelles la société mère du groupe détient ou exerce un contrôle ou une influence notable.
10. Cette méthode évite de consolider la totalité des dettes de la société dont la participation est mise en équivalence.
11. Le développement de la croissance externe a généré d'importants volumes d'écarts d'acquisition et d'actifs incorporels dans les bilans.
12. En normes IFRS, le goodwill n'est jamais amorti.
13. Les Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) sont le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des flux de trésorerie indépendants des flux de trésorerie dégagés par les autres actifs du groupe. L'UGT sert de base à la mise en place des tests d'impairment.
14. Non, car cela revient à acheter une holding détenant des participations minoritaires dans plusieurs entreprises.